

Voilà textuellement ce que disait l'honorable ministre des Finances du Québec, monsieur le président.

Je continue la citation:

C'est en répondant aux questions de l'auditoire en présence du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, que le ministre québécois a fait cette charge contre le fédéral.

Visé de toute part, le ministre venait tout juste d'admettre que son gouvernement s'était montré incapable d'élaborer une politique industrielle «montrable» pour le Québec ou même pour l'ensemble du Canada.

En répliquant, M. Garneau faisait observer que le Québec n'était pas le seul à se plaindre, mais que ce sentiment se propage dans toutes les provinces qui font de plus en plus pression pour éliminer le déséquilibre que «les populations ne veulent plus accepter».

Mais le ministre fédéral Pepin n'était pas au bout de ses peines. Suite à l'intervention du ministre québécois des Finances, c'est l'ancien ministre du gouvernement d'Ottawa, M. Maurice Sauvé, qui a pris la relève. «Le grand défaut, a-t-il dit, c'est que le fédéral n'a jamais voulu accepter que le Canada n'est pas un pays unitaire mais comportant cinq régions.»

«C'est un problème fondamental qui n'a jamais été résolu, a ajouté M. Sauvé. Et tant et aussi longtemps qu'on n'acceptera pas des politiques sélectives, on se trouvera en face de tensions et contradictions. J'ai posé ces questions au gouvernement, mais on n'a jamais voulu l'admettre.»

Enfin, le ministre Garneau a indiqué que son gouvernement préconise une révision des instruments de stabilisation, aussi bien au niveau du budget des dépenses du gouvernement fédéral qu'au niveau des institutions et organismes comme la Banque d'Expansion industrielle et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le gouvernement, a-t-il dit, songe à l'introduction, dans les prochains accords fiscaux, d'un nouveau stabilisateur automatique qu'est la caisse d'aide conjoncturelle. Stabilisation qui permettrait au gouvernement du Québec de disposer de ressources suffisantes pour entreprendre des programmes d'investissements qui seront à la fois prioritaires et localisés dans les régions.

Mais si les provinces ne sont pas satisfaites du gouvernement fédéral, les municipalités, elles, ne sont pas davantage satisfaites du traitement que leur accordent les provinces. La preuve se trouve dans cette rebuffade qu'a fait subir l'Union des municipalités du Québec au gouvernement de cette province en mai 1969. Voici comment s'exprimait, le 27 mai 1969, le chroniqueur Claude Masson du journal *La Presse*:

Les municipalités ne veulent plus être nourries comme des bébés avec une pincée dans une cuillère à thé par le gouvernement du Québec. Elles veulent, au contraire, être servies comme des adultes, avec une portion raisonnable, dans une cuillère à soupe.

Ainsi, l'Union des municipalités vient de demander solennellement à Québec de mettre de côté le «suçon» réservé aux municipalités dans le dernier budget provincial pour le remplacer par des mesures permanentes pour améliorer la situation financière des villes urbaines et des municipalités rurales à travers toute «la belle province».

L'Union des municipalités, qui accompagne sa réaction d'un mémoire soumis ces jours derniers au gouvernement et qui porte sur la fiscalité municipale en regard des relations municipales-provinciales, ne fait pas que réclamer des mesures permanentes, elle en suggère.

L'Union des municipalités du Québec revient sur sa proposition-clef: formation d'un comité fiscal provincial-municipal permanent, qu'elle croit être le mécanisme essentiel d'une structure visant à établir une juste répartition des sources de revenus et des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement.

L'organisme municipal présidé par le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, affirme aussi: «La seule façon de corriger la situation, c'est d'accorder notre sempiternelle demande d'évacuer graduellement les commissions scolaires du champ d'impôt foncier qu'il faut laisser aux municipalités.» En retour, l'Union des municipalités du

Québec rappelle qu'elle a déjà offert au gouvernement de lui conserver le produit de la taxe de vente qu'il pourrait utiliser dans le cadre de ses réaménagements fiscaux et budgétaires. Le produit de la taxe de vente pourrait être utilisé en majeure partie, sinon totalement, pour le financement de l'éducation.

Mais les municipalités veulent aller encore plus loin et, lors de son congrès à Saskatoon, en juin dernier, la Fédération canadienne des maires et des municipalités demandait le droit de participer aux conférences constitutionnelles, et fournissait alors des arguments assez convaincants.

Le président de la Fédération, M. Allan O'Brien, a alors déclaré, en acceptant la présidence de cet organisme:

A tout avis, il faut avant tout faire reconnaître par les provinces et le gouvernement fédéral notre droit à être consultés sur toutes les questions qui concernent le territoire sur lequel nous avons compétence, et qui intéressent aussi le gouvernement fédéral. Je crois qu'il nous faut faire reconnaître ce droit à la consultation avant de formuler des demandes trop catégoriques de changements à la Constitution, si ce n'est une référence à ce droit à la consultation.

En résumé, la Fédération des maires et des municipalités du Canada réclame le droit de participer à toute la vie canadienne et, en particulier, à la rédaction d'une nouvelle constitution canadienne qui tiendrait compte des besoins financiers et fiscaux des divers ordres de gouvernement. Voici ce qu'écrivait à ce sujet le représentant de *La Presse*, le 16 juin 1971.

Pour le moment, les gouvernements provinciaux n'ont pas encore reconnu les municipalités comme étant leurs égaux et soutiennent encore qu'elles ne sont que leurs créatures, «leurs enfants». Cependant, il y aura une conférence tripartite, apparemment le 16 octobre prochain, où les trois niveaux de gouvernement seront appelés à dialoguer ensemble.

Les représentants des municipalités tiennent à être reconnus par une «nouvelle constitution canadienne». Lors de l'étude de quelle 52 résolutions mises à l'ordre du jour du congrès de la Fédération canadienne des maires et municipalités, mardi matin, l'assemblée générale a adopté une résolution demandant au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux de reconnaître le rôle des administrations locales dans la gérance des affaires du peuple.

La résolution va plus loin et requiert que ces mêmes gouvernements considèrent les municipalités comme des partenaires égaux dans la rédaction d'une nouvelle constitution.

• (1210)

Car les municipalités, tout comme les gouvernements provinciaux, ainsi que le gouvernement fédéral, sont aux prises avec des problèmes financiers qui commencent par devenir insolubles tant qu'on reste attaché aux solutions actuelles.

Voici d'ailleurs une lettre adressée à tous les députés par le secrétaire général de l'Union des conseils de comtés de la province de Québec, le 14 juin 1969:

Monsieur le député,

Nous avons fait parvenir à tous les députés de l'Assemblée nationale un extrait de notre mémoire annuel présenté à l'honorable Jean-Jacques Bertrand, le 26 mars dernier, ainsi qu'une étude préparée par la firme Cliche et Associés Limitée, dont copies de ces documents sont annexées aux présentes.

Nous vous soumettons humblement ces documents afin de vous sensibiliser au problème de la vente des obligations par les corporations municipales et scolaires.

Ce problème se pose à l'échelle nationale et toutes les provinces sont impliquées. Nous vous soumettons ces suggestions et comptons sur votre précieuse collaboration afin de pouvoir convaincre les autorités gouvernementales du bien-fondé de nos demandes.